

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 06 FEVRIER 2020**

9

oOo

**SECTORISATION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**  
**DE LA VILLE D'ANTONY - MODIFICATIF**

oOo

**RAPPORT**

La sectorisation des écoles maternelles et élémentaires d'Antony a été établie par les délibérations en date du 2 juillet 2009, du 1<sup>er</sup> octobre 2009, du 30 septembre 2010, du 14 octobre 2011, du 24 mai 2012, du 2 février 2017, du 28 juin et du 27 septembre 2018.

L'afflux renouvelé des familles avec des enfants en âge d'être scolarisés et l'évolution des effectifs des quartiers La Fontaine et Pasquier rendent pertinent le rattachement des rue et place d'Olomouc à l'école primaire André Pasquier. En effet, le flux scolaire permet d'accueillir et de répartir harmonieusement les effectifs scolaires entre les écoles maternelle et élémentaire La Fontaine et l'école primaire André Pasquier.

Compte tenu de la capacité d'accueil de l'école primaire André Pasquier, il est proposé au Conseil Municipal de lui rattacher la rue et la place d'Olomouc.

**OBJET : SECTORISATION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE D'ANTONY - MODIFICATIF**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'Education Nationale et notamment l'Article L 212-7,

VU ses délibérations en date du 2 juillet 2009, du 1<sup>er</sup> octobre 2009, du 30 septembre 2010, du 14 octobre 2011, du 24 mai 2012, du 2 février 2017, du 28 juin et du 27 septembre 2018 définissant la sectorisation des écoles maternelles et élémentaires de la Ville d'Antony,

CONSIDERANT qu'il est pertinent de modifier la sectorisation actuelle en rattachant les rue et place d'Olomouc à l'école primaire André Pasquier aux lieu et place des écoles maternelle et élémentaire La Fontaine,

CONSIDERANT que l'école primaire André Pasquier dispose des capacités d'accueil suffisantes pour scolariser tous les enfants résidant à ces adresses.

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE : La rue et la place d'Olomouc sont rattachées à la sectorisation de l'école primaire André Pasquier.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Le Maire